



## La propreté

Pour se sentir bien chez soi, il est essentiel que chacun prenne soin de conserver son environnement en bon état : les parties communes et les espaces extérieurs de votre résidence.

- Ne jetez rien de votre balcon et ne secouez pas tapis, balais ou paillason par les fenêtres,
- Déposez vos sacs poubelles, hermétiquement fermés, dans les containers.



## Le tri sélectif et les encombrants

Pour un meilleur environnement, triez vos déchets !

- Portez verres, papiers, emballages, plastiques, vêtements dans les points-tri mis à votre disposition,
- Utilisez les déchetteries,
- Évacuez gratuitement vos encombrants en téléphonant au service mis en place par Roannais Agglomération au n° vert suivant :

**0 800 00 08 56 (Appel gratuit)**



## Contact



04 77 67 38 88



contact@opheor.fr



6 rue Charbillot (2<sup>ème</sup> étage)  
42300 Roanne



www.opheor.fr

## Suivez-nous sur les réseaux !

Site web



Facebook



Instagram



LinkedIn



## Charte de bon voisinage

# Bienvenue chez OPHEOR

Vivre ensemble, c'est respecter ceux qui nous entourent, où que nous soyons. Par de petits gestes de courtoisie, d'écoute et de solidarité, nous contribuons tous à créer un environnement agréable, sûr et accueillant pour chacun.

## Numéros importants :



Agence de proximité :  
**04 77 67 38 88**



Représentants des locataires :  
**06 61 64 22 26**



Service des encombrants :  
**0800 00 08 56**



Tous vos documents  
utiles à portée de main !



## Vivre ensemble

Vivre ensemble n'est pas toujours facile et nécessite des efforts de tout un chacun.

Les règles élémentaires de civilité et de bon voisinage sont aussi les meilleures garanties de tranquillité et de sécurité pour tous.

C'est pourquoi OPHEOR et les représentants de locataires ont souhaité, par ce document, mettre en commun leurs convictions et leurs moyens pour vous inciter à améliorer votre cadre de vie.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à consulter vos représentants de locataires CNL au  
**06 61 64 22 26.**



## Le respect

Vivre en immeuble et en lotissement impose le respect des voisins.

- Faites preuve de savoir-vivre avec vos voisins,
- Préservez votre cadre de vie,
- Respectez les espaces verts.



## En voiture / En 2 roues

N'oubliez pas le code de la route s'applique aussi sur votre lieu de résidence !

- Circulez le plus lentement possible afin d'éviter tout accident et générer trop de bruit,
- Ne stationnez pas sur le trottoir et devant les entrées,
- N'entretenez pas votre véhicule sur les parkings.



## Les animaux

Ils sont tolérés dans le cadre des lois en vigueur mais veillez à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour vos voisins.

- Tenez votre animal en laisse,
- Ramassez ses déjections,
- Ne nourrissez pas les animaux errants et les oiseaux.



## Le bruit

Gardez à l'esprit que votre sol est le plafond du voisin !  
Le bruit peut engendrer des conflits entre locataires.

Il est vivement recommandé de prendre des précautions pour limiter les nuisances lors :

- de la réception d'invités,
- d'entretien ou de réparations bruyantes.

Pour rappel, sur arrêté préfectoral les autorisations sont :

- en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.